

Norme informatique

Magasin de données opérationnelles (MDO) : Gestion des données sur la migration des actifs et des charges de travail opérationnels

Version de la norme: 1,0

N° d'identification de la norme : SSC-ITStd-107

Type de norme : Exploitation

État du cycle de vie : Norme (actuelle)

Date d'entrée en vigueur : 2021/Mai/13 à 2023/Mai/13

Classification de sécurité : Non classifié

Services partagés Canada

Division de l'intégration des données d'entreprise (DIDE)

Entreprise, intégration et services globaux (EISG)

Direction générale des services de centres de données (DGSCD)

Approbation de la norme

Les signataires autorisés ci-dessous approuvent les conditions et les responsabilités énoncées dans la présente norme. La date de la réunion et/ou le compte rendu des décisions du comité feront foi.

APPROUVÉ par le Conseil des opérations et des services (COS)	2021-05-13
RECOMMANDÉ par le Conseil d'examen de l'architecture des services (CEAS)	2020-11-02
RECOMMANDÉ par le Conseil de la gestion des risques liés à la sécurité (CGRS) (OBLIGATOIRE pour les normes relatives à la sécurité, FACULTATIF pour les autres)	Non requis
APPROUVÉ par le Conseil de l'architecture (CA)	2020-10-08
APPROUVÉ par l'équipe de révision de l'architecture d'entreprise (ERAE)	2020-08-12

Équipe/direction/direction générale de parrainage	Division de l'intégration des données d'entreprise (DIDE) Entreprise, intégration et services globaux (EISG) Direction générale des services de centres de données (DGSCD)
Analyste principal de l'architecture d'entreprise, Architecture d'entreprise, Direction générale du dirigeant principal de la technologie (DGDPT)	Nickolas Vaessen Architecture d'entreprise Direction générale du dirigeant principal de la technologie (DGDPT)

Demandes de renseignements

Pour toute demande de renseignements, d'interprétation, d'information sur le processus d'exception et de conseils supplémentaires sur cette norme, contactez le Centre d'excellence en architecture (CAE) de Services partagés Canada (SPC), Direction générale du dirigeant principal de la technologie (DGDPT) : <u>architecturecoecdearchitecture@ssc-spc.gc.ca</u>



Contexte

L'environnement opérationnel de Services partagés Canada (SPC) est ouvert et réparti. Les données critiques peuvent facilement devenir redondantes, incohérentes, inconnues, inaccessibles et/ou dispersées dans l'entreprise de SPC. Bien que des données opérationnelles détaillées sur les éléments de configuration (EC) aient existé, ces outils n'étaient pas connectés, ne fédéraient pas les données, n'avaient pas de formatage standard et retenaient les données redondantes sans rapprochement.

Depuis le 31 mars 2020, la gestion des biens de technologie de l'information (GBTI) des biens matériels (GBM) de SPC a été décentralisée. Elle sera directement soutenue par les propriétaires des secteurs de service (SS) au sein de la Direction générale des services de centres de données (DGSCD) et de la Direction générale des services de réseaux et de sécurité (DGSRS) pour le marquage des biens mineurs et d'autres besoins d'inventaire mineurs. Par la suite, le magasin de données opérationnelles (MDO) de SPC a été désigné comme la source faisant autorité pour tous les biens opérationnels de SPC, ce qui comprend la GBM, à l'exception des ordinateurs de bureau et des appareils technologiques en milieu de travail (ATMT).

La normalisation du MDO garantira que tous les composants matériels et logiciels de l'infrastructure de technologie de l'information (TI) de SPC et leurs principaux détails opérationnels (centres de données, réseaux et infrastructure de sécurité informatique) sont centralisés afin de produire des tableaux de bord et des rapports opérationnels pour soutenir l'analyse opérationnelle. Le MDO est conçu pour collecter, intégrer et distribuer des données opérationnelles détaillées provenant de multiples sources disparates et fournir une vue d'entreprise unique et fiable des composants de l'infrastructure de TI de SPC dans un système de niveau Protégé B.

En outre, le MDO est conçu pour être accessible par un navigateur Web à partir de n'importe quel endroit au moyen de l'intranet gouvernemental du réseau du GC « GCNet », à l'appui de tous les secteurs de service opérationnels, y compris les projets de migration des charges de travail (MCT), qui soutiennent à la fois le centre de données d'entreprise (CDE) et les systèmes/réseaux hérités. Il fournit une source fiable de données sur les biens de TI et de configuration à fédérer avec la base de données de gestion de configuration de l'entreprise (BDGC/Onyx), l'entrepôt de données et le lac de données. Le MDO repose sur deux fonctions d'inventaire informatique qui s'excluent mutuellement, mais qui sont liées, à savoir la gestion et la configuration des actifs opérationnels. La configuration peut s'étendre jusqu'à l'application qu'elle soutient, et en dessous jusqu'au centre de données dans lequel elle réside.

Qui est visé par cette norme?

Cette norme s'applique à l'interne aux employés de Services partagés Canada (SPC).

Activités internes de SPC

Compris dans la portée

- Tous les composants de l'infrastructure de TI, dans le cadre du mandat et de la responsabilité de SPC, nécessaires pour soutenir les processus de gestion des opérations informatiques dans les environnements informatiques d'entreprise et hérités, notamment :
 - o les biens matériels informatiques
 - o les logiciels, les intergiciels, les systèmes d'exploitation et les correctifs
 - o les Licences et les droits
 - les lieux (y compris la salle, le bâti, les composants mécaniques et électriques)
 - o les clients et les partenaires soutenus
 - o les applications et les services concernés
- Sigma est le système d'information financière officiel pour les biens.
 - L'information sur les biens de TI, figurant dans Sigma, est transférée dans le MDO
- Les équipes de gestion des opérations informatiques des services pour la maintenance des biens opérationnels et de l'inventaire, y compris :
 - o les secteurs de service opérationnel d'entreprise de SPC
 - o les secteurs de service opérationnel hérités de SPC
 - o les propriétaires de biens informatiques d'entreprise de SPC
 - REMARQUE : les propriétaires de biens seront intégrés sur la base d'un projet, et non sur demande
 - o les propriétaires de biens de TI hérités de SPC
 - o REMARQUE : les propriétaires de biens seront intégrés sur la base d'un projet, et non sur demande
 - les équipes de gestion des installations et des salles de télécommunications de SPC
 - o la sécurité du réseau de SPC
 - les équipes du projet de MCT de SPC/du fournisseur qui réalisent les inventaires des collections héritées

Exclu de la portée

- La gestion financière des biens assujettis à la <u>directive sur la comptabilité des</u> <u>immobilisations</u>
- Les biens de TI et les logiciels utilisés pour soutenir l'informatique des utilisateurs finaux
- La fonction de GBTI relative à l'étiquetage/l'expédition/la réception/l'élimination des biens de TI
 - La fonction de GBTI ne fait pas partie du MDO au sein de la DGSCD et de la DGSRS respectivement pour le marquage des biens mineurs et d'autres besoins d'inventaire mineurs

Exigence(s)

- 1.1. La source faisant autorité pour la norme (N) de données consolidées et fédérées pour la gestion et l'inventaire de tous les biens opérationnels de TI de SPC, à l'exception des ordinateurs de bureau et ATMT, est le magasin de données opérationnelles de SPC :
 - 1.1.1. TOUS les secteurs de service doivent communiquer l'exigence 1.1. à l'ensemble du personnel des opérations informatiques de SPC, ainsi qu'informer leurs partenaires internes de SPC.
 - 1.1.2. Les biens opérationnels de TI qui ont été acquis pour les opérations informatiques doivent être suivis de manière appropriée par les secteurs de service dans le MDO en utilisant comme référence la matrice des activités d'utilisation du MDO pour les biens matériels de secteurs de services (voir l'annexe).
 - 1.1.3. Les gestionnaires des secteurs de service sont chargés de tenir à jour les éléments de leur infrastructure informatique dans le MDO en utilisant la matrice des activités d'utilisation du MDO (voir l'annexe) pour les biens matériels des secteurs de service tout au long du cycle de vie de l'infrastructure de TI.
 - 1.1.4. Les équipes de gestion des installations et des salles de télécommunications sont chargées de veiller à ce que tous les biens d'infrastructure de TI présents sur leurs sites soient comptabilisés et suivis dans le MDO.
- 1.2. Le produit de confinement (N-1) pour la gestion et l'inventaire des biens opérationnels de TI, qui est toujours soutenu par SPC, mais qui ne sera plus offert pour la gestion et l'inventaire des biens opérationnels de TI primaires, est désigné comme fonction de GBTI.
 - 1.2.1. La fonction de GBTI ne doit être utilisée qu'en fonction de l'étiquetage/expédition et de la réception/élimination des biens. La fonction de GBTI réside en dehors du MDO au sein de la DGSCD et de la DGSRS respectivement, pour le marquage des biens mineurs et d'autres besoins d'inventaire mineurs.
 - 1.2.2. TOUS les secteurs de service doivent communiquer l'exigence 1.2. à tout le personnel des opérations informatiques de SPC et informer leurs partenaires internes de SPC.

- 1.3. Tous les représentants officiels des projets de MCT doivent faire participer les gestionnaires de produits du MDO à partir du **point de contrôle 0**.
 - 1.3.1. Les représentants officiels des projets de MCT doivent évaluer l'inventaire du MDO pour connaître la situation des centres de données cibles des projets de migration des charges de travail.
 - 1.3.2. Les représentants officiels des projets de MCT et les gestionnaires de produits du MDO doivent entrer l'inventaire des biens dans le MDO afin de fournir un lieu central pour les rapports et l'alignement avec les processus de gestion des services de TI (GSTI) d'entreprise de SPC.
 - 1.3.3. Les gestionnaires de produits MDO doivent permettre l'accès au MDO aux intervenants du projet pour les initiatives de MCT : par exemple, la mise en correspondance entre les applications des partenaires et l'infrastructure de SPC à l'aide des outils du MDO.
- 1.4. Conformément à la stratégie de fédération des données du MDO, six catégories de sources de données sont relevées afin de fournir un moyen de vérification des rapports sur la qualité des données :
 - 1.4.1. Console de l'administrateur de la gestion de l'infrastructure de TI: fournit une source d'information fiable sur les données de configuration de l'infrastructure de TI en fédérant les informations de la console utilisées par les administrateurs des opérations informatiques (p. ex., SCCM, Ansible, DCIM et Cisco Prime).
 - 1.4.2. Outil d'autodécouverte et de surveillance de l'infrastructure de TI: fournit une source d'information fiable sur les données de configuration de l'infrastructure de TI en fédérant les outils utilisés par les opérateurs informatiques pour l'autodécouverte ou la surveillance des composants de l'infrastructure de TI (p. ex., Spectrum et Nexpose).
 - 1.4.3. Contrats regroupés et informations sur les fournisseurs : fournit une source d'information fiable sur les biens de TI en fédérant les informations sur les contrats (p. ex., numéro de série, fabricant, modèle, coût, date de fin de vie et dates de garantie).
 - 1.4.4. **Systèmes financiers de SPC**: fournit une source d'information fiable sur le nouveau bien de TI ainsi que sur l'élimination des biens.
 - 1.4.5. **Systèmes de gestion des services de TI**: fournit une source d'information fiable sur l'impact de l'infrastructure de TI sur les applications opérationnelles (p. ex., incidents, changements, problèmes et mise en correspondance des applications BDGC/Onyx).
 - 1.4.6. **Initiatives des découvertes de l'inventaire des biens de TI**: fournit une source d'information fiable sur l'inventaire des biens de TI de SPC.
 - 1.4.7. Les secteurs de service responsables des sources de données dans les exigences 1.4.1-1.4.6. doivent veiller à ce que ces systèmes soient continuellement mis à jour avec des informations opérationnelles détaillées et à ce que leurs diverses informations d'inventaire d'infrastructure de TI soient fédérées.

- 1.5. Les données opérationnelles de base du MDO doivent inclure :
 - 1.5.1. Inventaire des biens matériels de l'infrastructure de TI (p. ex., numéro de série, numéro de bien, date d'acquisition, coût d'acquisition, numéro de modèle, date de fin de vie, coût et date de maintenance)
 - 1.5.2. Inventaire des composants virtuels de l'infrastructure de TI (p. ex., machine virtuelle, grappe et hyperviseur)
 - 1.5.3. Inventaire des logiciels de l'infrastructure de TI (p. ex., systèmes d'exploitation, intergiciels, licence et version)
 - 1.5.4. Lieu (p. ex., villes, bâtiment et salle)
 - 1.5.5. Installations et salles de télécommunications (p. ex., bâti, CVCA et source d'énergie)
 - 1.5.6. Informations sur l'organisation (p. ex., organisation, effectif, équipe, client et coordonnées)
 - 1.5.7. Informations de configuration (p. ex., logiciel installé, correctif, processeur, mémoire, interface réseau et disque)
- 1.6. Le système transactionnel du MDO, qui fonctionne dans un environnement de niveau Protégé B, est limité aux propriétaires approuvés des données des biens de TI et des éléments de configuration du MDO.
- 1.7. Les consommateurs de données du MDO (utilisateurs en lecture seule) doivent avoir l'autorisation (besoin de savoir) pour accéder aux données du MDO par le biais du service de notification du MDO. Les utilisateurs en lecture seule peuvent disposer de domaines de données dédiés en fonction de leurs besoins de savoir.
 - 1.7.1. Principe du besoin de savoir de SPAC : Si les niveaux d'enquête de sécurité du personnel peuvent permettre d'accéder à des niveaux de renseignements de nature délicate, la personne n'est pas autorisée à accéder à ces renseignements simplement en raison de son statut, de son grade, de son poste ou de son niveau d'habilitation. Le principe du besoin de savoir limite l'accès aux renseignements et aux biens de nature délicate aux personnes dont les fonctions l'exigent, c'est-à-dire à celles qui doivent prendre connaissance des renseignements.
 - 1.7.2. Les exigences relatives au besoin de savoir seront évaluées et approuvées à la discrétion du gestionnaire de produits du MDO.
- 1.8. Le niveau <u>Protégé B de SPAC</u> s'applique à tous les types d'accès et de données du MDO. Le niveau <u>Protégé B de SPAC</u>: s'applique aux renseignements ou aux biens dont la compromission pourrait causer **un préjudice grave** à une personne, à une organisation ou au gouvernement.

- 1.9. Le gestionnaire de produits du MDO effectuera les tâches suivantes :
 - 1.9.1. Diriger des équipes interfonctionnelles et assurer l'amélioration continue du MDO. Définir la stratégie, la feuille de route, les caractéristiques et les versions relatives aux du MDO.
 - 1.9.2. Définir le pourquoi, le quand et le quoi du produit que l'équipe technique construit. Diriger des équipes interfonctionnelles depuis la conception du produit jusqu'à son lancement.
 - 1.9.3. Centraliser les données opérationnelles en fédérant les six sources de données fiables grâce à des techniques d'intégration des données et aux meilleures pratiques.
 - 1.9.4. Fournir un accès en lecture seule au MDO aux consommateurs de données approuvés, selon le principe du besoin de savoir.
- 1.10. Le propriétaire de la source fiable de données du client effectuera les tâches suivantes :
 - 1.10.1. Effectuer l'extraction des données requises et livrer les données au gestionnaire de produits du MDO dans le format convenu et dans le délai établi.
 - 1.10.2. Informer le gestionnaire de produits du MDO de tout changement de format des données afin d'assurer la continuité de la fédération des données.
 - 1.10.3. Réaliser des essais d'acceptation par l'utilisateur pour confirmer que les données ont été transférées correctement dans le cadre de la migration vers le MDO.
 - 1.10.4. Approuver la livraison de données du MDO à d'autres systèmes d'entreprise de SPC en rapport avec leurs données fédérées précises.
- 1.11. Le propriétaire du bien de TI et de l'EC du client effectuera les tâches suivantes :
 - 1.11.1. Gérer les données dans le MDO.
 - 1.11.2. Réclamer et enregistrer tous ses biens et éléments de configuration dans le MDO.
 - 1.11.3. Assurer la tenue à jour de ses biens de TI et des enregistrements des EC dans le MDO.
 - 1.11.4. Fournir les noms et les coordonnées au gestionnaire de produits du MDO qui doivent y être intégrés.
 - 1.11.5. Assurer la disponibilité des membres de son équipe pendant les initiatives d'intégration au MDO.
 - 1.11.6. Veiller à l'exactitude de l'information sur les biens de TI et les EC dans le MDO.

- 1.12. Le propriétaire des contrats regroupés du client effectuera les tâches suivantes :
 - 1.12.1. Effectuer l'extraction des données requises et livrer les données au gestionnaire de produits du MDO dans le format convenu et dans le délai établi.
 - 1.12.2. Informer le gestionnaire de produits du MDO de tout changement de format des données afin d'assurer la continuité de la fédération des données.
 - 1.12.3. Réaliser des essais d'acceptation par l'utilisateur pour confirmer que les données ont été transférées correctement dans le cadre de la migration vers le MDO.
 - 1.12.4. Approuver la livraison des données du MDO à d'autres systèmes d'entreprise de SPC en rapport avec les données fédérées.
 - 1.12.5. Coordonner la validation et le rapprochement de l'inventaire des biens de TI du MDO avec les fournisseurs.
- 1.13. Le propriétaire du « classeur » effectuera les tâches suivantes :
 - 1.13.1. Effectuer l'extraction des données requises et livrer les données au gestionnaire de produits du MDO dans le format convenu et dans le délai établi.
 - 1.13.2. Collaborer avec le gestionnaire des produits du MDO pour effectuer la migration de toutes les informations de son classeur vers le MDO.
 - 1.13.3. Réaliser des essais d'acceptation par l'utilisateur pour confirmer que les données ont été transférées correctement dans le cadre de la migration vers le MDO.
 - 1.13.4. Approuver la livraison de données du MDO à d'autres systèmes d'entreprise de SPC en rapport avec les données fédérées.
 - 1.13.5. Retirer le classeur, à la suite de la migration réussie des données vers le MDO.
 - 1.13.6. Transition du propriétaire du classeur vers un propriétaire de biens de TI et d'EC, après une migration réussie des données vers le MDO.
- 1.14. Le consommateur de données client effectuera les tâches suivantes :
 - 1.14.1. Demander un accès en lecture seule à tous les propriétaires de biens de TI et d'EC du MDO et au gestionnaire de produits du MDO.
 - 1.14.1.1. Le consommateur de données client ne peut avoir accès aux données du MDO qu'en lecture seule en vertu du principe du besoin de savoir. Même si une personne dispose de toutes les autorisations de sécurité officielles nécessaires pour avoir accès aux renseignements sur les biens de TI, elle ne peut pas accéder à ces renseignements, sauf si elle a un besoin de savoir précis pour mener à bien les tâches officielles de SPC déterminées par le gestionnaire de produits du MDO.

- 1.14.1.2. Déterminer si les données du MDO doivent être transmises à leur système d'entreprise de SPC. Si tel est le cas, le consommateur de données client est alors responsable des tâches suivantes :
 - 1.14.1.3. Demander l'approbation de la livraison des données auprès du gestionnaire de produits du MDO.
 - 1.14.1.4. Obtenir l'approbation de tous les propriétaires de biens de TI et d'EC du MDO.
 - 1.14.1.5. Demander l'accès au MDO pour effectuer une extraction de données en lecture seule auprès du gestionnaire de produits du MDO.
 - 1.14.1.6. Extraire, transformer et verser les données du MDO fournies dans le système externe de SPC.
 - 1.14.1.7. Assurer la sécurité et l'intégrité des données du MDO dans le système d'entreprise de SPC.

Références

- Gestion des opérations informatiques ITIL (en anglais)
- <u>Plan stratégique des opérations numériques : 2018-2022</u>
- <u>Directives d'adressage de Postes Canada</u>
- <u>ISO 3166-1, Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs</u> subdivisions Partie 1 : Codes de pays
- <u>ISO 3166-2, Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions Partie 2 : Codes pour les subdivisions de pays</u>
- <u>Classification UNSPSC® des produits et services, gérée par GS1 US™ pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (en anglais)</u>
- Services partagés Canada 3.0 Une approche d'entreprise

Définitions et acronymes

Pour obtenir une liste des termes approuvés liés à l'architecture, consultez le <u>lexique</u> commun de l'architecture de SPC.

Pour obtenir une liste des termes approuvés liés à la gestion des services de SPC, consultez le glossaire des termes de gestion des services.

Pour une liste de termes liés à l'industrie, voir le glossaire ITIL.

Application

Logiciel fournissant les fonctions requises par un service informatique. Chaque application peut faire partie de plus d'un service informatique. Une application s'exécute sur un ou plusieurs serveurs ou clients.¹

Une application consiste en un sous-ensemble de logiciels qui utilisent toutes les fonctions d'un ordinateur directement pour exécuter la tâche désirée de l'utilisateur. Les applications sont utilisées pour soutenir un processus opérationnel, en tout ou en partie.

Portefeuille d'applications

Base de données ou document structuré servant à gérer les applications tout au long de leur cycle de vie. Le portefeuille des applications contient les attributs clés de toutes les applications. ¹

Cadre intégré établi pour la gestion des applications et des services logiciels de TI. La gestion du portefeuille des applications procure un répertoire des applications du GC et des paramètres permettant de décrire les avantages opérationnels et le risque technique de chaque application.

Type d'EC

Catégorie utilisée pour classer les éléments de configuration. Le type d'EC établit les attributs et les relations nécessaires pour un enregistrement d'une configuration. Les types d'EC courants comprennent le matériel, le document, l'utilisateur, et ainsi de suite.

Confinement (N-1)

(N-1) définit <u>un produit, une technologie ou une solution qui est actuellement utilisé, mais qui a été ciblé pour un usage limité ou restreint</u>.

 Un produit, une technologie ou une solution en confinement (N-1) continuera à bénéficier d'un soutien jusqu'à ce que cet élément soit reclassé comme « mis hors service » (N-2).

¹Source : <u>Glossaire et abréviations ITIL</u>

Non classé

_

Client interne

Client qui travaille dans la même organisation que celle du fournisseur de services informatiques.²

Opérations informatiques

Activités effectuées par le contrôle des opérations informatiques, y compris la gestion de console/salle de contrôle, l'ordonnancement des travaux, les sauvegardes et les restaurations, ainsi que la gestion de l'impression et des flux de documents. Le terme « opérations informatiques » est également employé comme synonyme d'exploitation de services. ²

Contrôle des opérations informatiques

Fonction responsable de la surveillance et du contrôle des services informatiques et de l'infrastructure informatique.²

Actifs des opérations informatiques

Logiciel ou matériel dans un environnement informatique.

Ressource ou aptitude. Les biens d'un fournisseur de service regroupent tout ce qui peut contribuer à fournir un service. Les actifs peuvent appartenir à une des catégories suivantes : gestion, organisation, processus, connaissances, personnel, information, applications, infrastructure ou capital financier.³

Gestion des opérations informatiques

Fonction assurée par le fournisseur de services informatiques responsable des activités quotidiennes nécessaires pour gérer les services informatiques et l'infrastructure informatique les soutenant. La gestion des opérations informatiques comprend le contrôle des opérations informatiques et la gestion des installations.³

Magasin de données opérationnelles (MDO)

Type de base de données qui recueille des données provenant de plusieurs sources pour les traiter, après quoi il envoie les données aux systèmes opérationnels et aux entrepôts de données. Il fournit une interface ou une plate-forme centrale pour toutes les données opérationnelles utilisées par les systèmes et applications d'entreprise et sert à l'établissement de rapports opérationnels, aux contrôles et à la prise de décision.⁴

²Source : <u>Glossaire et abréviations ITIL</u> ³Source : <u>Glossaire et abréviations ITIL</u>

⁴Source: <u>Techopedia.com</u>

Partenaires

Organisations qui reçoivent des services de SPC sur une base obligatoire ou facultative. Les partenaires sont aussi parfois appelés « clients » dans l'ensemble de SPC.

Les partenaires sont responsables de définir les exigences en matière de continuité de la TI (CTI), de soumettre les demandes sur les besoins opérationnels (DBO), de financer les DBO pour la CTI et de mettre à disposition des membres de l'équipe pour soutenir les exercices de CTI ainsi que l'élaboration et la tenue à jour de plans de CTI et la production de rapports connexes.

Mis hors service (N-2)

(N-2) définit <u>un produit, une technologie ou une solution qui n'est plus disponible pour de nouvelles initiatives ou de nouveaux projets, et pour lequel l'organisation a mis fin à son soutien actif.</u>

Aucune exception n'est possible pour un produit, une technologie ou une solution qui ont été mis hors service (N-2).

Profils de sécurité

Les profils de sécurité sont utilisés au sein du GC pour classer les informations par catégorie (sensibilité), intégrité et disponibilité. Voici quelques exemples de profils de sécurité :

- * PBMM : Protégé B | Intégrité moyenne | Disponibilité moyenne
- * PBMH : Protégé B | Intégrité moyenne | Disponibilité élevée

Le profil de sécurité de base cible pour les services de centres de données de l'état final de SPC est PBMM.

Secteurs de service – Services de centres de données (SCD) / Services de réseaux et de sécurité (SRS)

Assurer l'acquisition, l'installation et la configuration de l'infrastructure de CTI, la participation à la planification, à la conduite et au compte rendu des exercices de CTI, la documentation des procédures techniques de CTI et la fourniture d'un soutien pour les déclarations de CTI.

Norme (N)

(N) définit un produit, une technologie ou une solution actuellement soutenu qui est approuvé par SPC pour toutes les nouvelles initiatives ou tous les nouveaux projets.

Une exception (E) est requise si la norme (N) n'est pas utilisée pour une nouvelle initiative ou un nouveau projet.